

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
12 mai 2022
n° 18 / 7951^e
pages 897 à 944



ÉDITORIAL

897 Pourquoi ? À propos du Conseil national des universités, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 900 Obligation d'information (offre) : existence d'une garantie du fabricant
- 900 Données personnelles (recours) : action des associations de consommateurs
- 901 Citoyenneté européenne (droit de séjour) : ressources économiques suffisantes
- 901 Mandat d'arrêt européen (remise) : portée des cas de force majeure
- 902 Transfert d'entreprise (sort des contrats de travail) : procédure de pré-pack
- 903 Cycle de conférences (Cour de cassation) : l'office du juge, la raison et ses émotions
- 904 Gel des avoirs iraniens (portée) : interdiction des mesures conservatoires

POINT DE VUE

- 906 Conflit en Ukraine : que peut-on attendre de la Cour pénale internationale ?,
Catherine Maia et Ghislain Poissonnier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 915 **Panorama** : Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
- 928 **Notes** : Retour sur la clause de conciliation préalable dans les rapports de consommation,
note sous Civ. 3^e, 19 janv. 2022, Jean-Denis Pellier
- 933 Promesse oblige ?, Révocation par un État membre de l'Union de l'assurance de naturaliser,
note sous CJUE 18 janv. 2022, Jules Lepoutre
- 938 Validation par le Conseil constitutionnel d'un cumul sans limites des sanctions
administratives, *note sous Cons. const. 25 mars 2022, Sibylle Chaudouet*

ENTRETIEN

- 944 Jean Boudot – L'enregistrement et la diffusion des audiences
au terme de la loi confiance du 22 décembre 2021

DALLOZ
Lefebvre Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients: Wilfried RENÉ, Responsable

Tél.: 01 40 92 36 64

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL

Tél.: 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger: 906 € HT

Prix au numéro: 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal-Mai 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

Pourquoi ?

À propos du Conseil national des universités

897



ACTUALITÉS

900

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Obligation d'information (offre):

existence d'une garantie du fabricant,

CJUE 5 mai 2022

900

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (recours):

action des associations de consommateurs,

CJUE 28 avr. 2022

Citoyenneté européenne (droit de séjour):

ressources économiques suffisantes,

CJUE 5 mai 2022

901

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen (remise):

portée des cas de force majeure,

CJUE 28 avr. 2022

902

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Transfert d'entreprise (sort des contrats

de travail): procédure de pré-pack,

CJUE 28 avr. 2022

903

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation):

l'office du juge, la raison et ses émotions

Voie d'exécution

Gel des avoirs iraniens (portée):

interdiction des mesures conservatoires,

Ass. plén., 29 avr. 2022



906 **Conflit en Ukraine :**
que peut-on attendre de la Cour pénale internationale ?
par Catherine Maia et Ghislain Poissonnier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

908 **La nécessité du préjudice en droit du travail**
par Hakim Gali

NOTES

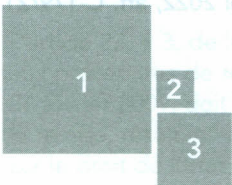
928 **Retour sur la clause de conciliation préalable dans les rapports de consommation,**
note sous Civ. 3^e, 19 janv. 2022
par Jean-Denis Pellier

PANORAMA

915 **Droit international privé**
mars 2021 – février 2022
par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke

933 **Promesse oblige ? Révocation par un État membre de l'Union de l'assurance de naturaliser,**
note sous CJUE 18 janv. 2022
par Jules Lepoutre

938 **Validation par le Conseil constitutionnel d'un cumul sans limites des sanctions administratives,**
note sous Cons. const. 25 mars 2022
par Sibylle Chaudouet



ENTRETIEN

944 **Jean Boudot – L'enregistrement et la diffusion des audiences au terme de la loi confiance du 22 décembre 2021**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

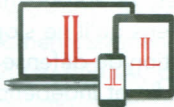
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](https://www.dalloz-revues.fr)